LE « SIGNACULUM DOMINI » SUR LES ARMOIRIES DU ROYAUME LATIN DE JÉRUSALEM

Les Armes des Rois et de la Ville de Jérusalem

Quand les premiers Croisés eurent conquis la ville de Jérusalem et la Palestine sur les Musulmans, en 1090, ils y organisèrent une souveraineté latine à la tête de laquelle ils placèrent Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine. Bien que celui-ci ne voulut prendre que le modeste titre de Baron du Saint-Sépulcre, il fut vraiment le souverain de la nouvelle puissance qui fut organisée à l'instar des monarchies féodales d'Occident. Les « Assises de Jérusalem » en établirent la législation et la hiérarchie.

Puis, l'année suivante, 1100, le pape Pascal II, approuvant tout ce qui avait été fait aux Lieux-Saints, donna au nouvel État chrétien de Jérusalem des armoiries faites du *Signaculum Domini*, le vieil et grand symbole du Sauveur crucifié jadis sur le sol même de la ville. Ce blason fait, contrairement aux règles alors toutes récentes de l'Héraldique, tout d'or et d'argent[1], fut ainsi fixé :

Jérusalem, ville et royaume : *D'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes aussi d'or* (Fig. I).

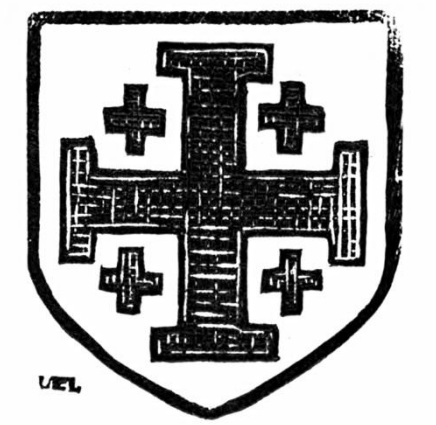

Fig. I. —Armoiries du royaume chrétien de Jérusalem (1100).

Le frère et tous les autres rois, successeurs de Godefroy de Bouillon, et les princes des maisons qui régnèrent dans l'Orient chrétien ou qui recueillirent leurs droits éventuels au trône de la Ville-Sainte, portèrent ce blason. C'est pourquoi, nous le trouvons jusqu'à la fin du Moyen-Âge, et plus tard, sur les monnaies des rois de Chypre, d'Arménie, de Naples-Sicile, d'Anjou-Sicile, de Lorraine-Autriche,

[1] Le Pape aurait voulu, croit-on, par l'apposition de l'or sur l'argent, représenter l'Ancien et le Nouveau Testament ; la Loi mosaïque figurée par l'Argent et la Loi chrétienne figurée par l'Or, toutes deux promulguées sur le territoire du nouveau royaume des Croisés.

comme sur les armes des Lusignan, des Cornaro et de quelques autres grands seigneurs[1].

Le Chiffre de la Ville de Jérusalem

Non seulement ce fut l'emblème déjà bien des fois séculaire des Cinq-Plaies qui devint, dès la première Croisade, les armoiries de Jérusalem et du nouveau royaume chrétien d'Orient, mais on en fit aussi, plus tard, le chiffre héraldique du nom même de Jérusalem que les Latins orthographiaient alors : HIERVSALEM.

En conjuguant les deux premières lettres de ce nom, H et I. et par l'apposition de la seconde sur la traverse de la première, en y ajoutant quatre croisettes, on obtint alors une forme nouvelle et particulière du *Signaculum Domini*[2] (Fig. II et III).

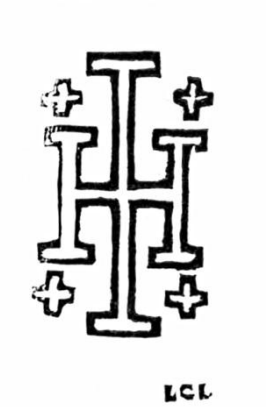

Fig. II.

Fig. III.

Le « Chiffre » de la Ville de Jérusalem sous ses deux aspects les plus ordinaires.
Cf. Brianville et Bouton, *op. et loc. cit*.

Ce chiffre héraldique de la Ville-Sainte n'est pas à confondre avec ses armoiries, mais l'un et l'autre sont des évocations indiscutables des blessures du Sauveur crucifié.

Le Blason des Chevaliers du Saint-Sépulcre et de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï

Au temps des Croisades, il v avait en l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, un collège de Chanoines réguliers qui furent, plus tard, remplacés par des chevaliers du même nom dont les armoiries furent encore le Signaculum des Cinq-Plaies : *d'argent à la croix potencée de gueules, cantonnée de quatre croisettes du même*[3]. Ce rouge des cinq croix fut emblème tout à la fois du sang du Sauveur et de celui que les chevaliers devaient être prêts à verser pour le service de la Foi chrétienne.

---

[1] V. Adrien Blanchet, *Nouveau Manuel de Numismatique du Moyen-Âge et moderne*, n°s 592-595 et passim.
[2] Cf. de Brianville, *Le Jeu du Blason*, p. 51 ; V. Bouton, *Nouveau Traité des Armoiries*, p. 38.
[3] Cf. *Dictionnaire du Blason*, dirigé par Bénard, 1772, pl. 24, n° 28.

Cette croix, que les chevaliers du Saint-Sépulcre portent encore sur leurs amples manteaux blancs et dont est fait l'insigne de leur Ordre (Fig. IV), se conjuguait aussi avec la Roue sur l'insigne de l'Ordre des Chevaliers de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï institués, au Moyen-Âge, pour protéger les pèlerins qui se rendaient au tombeau de la sainte, sur la célèbre montagne[1].

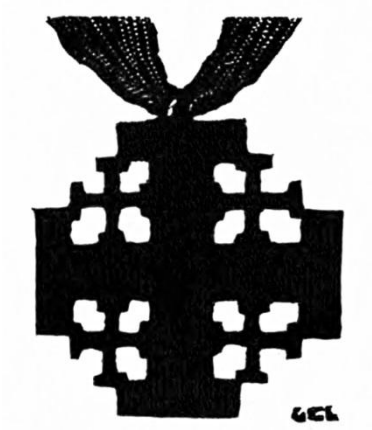

Fig. IV. — La croix de l'Ordre des Chevaliers du Saint-Sépulcre au XVIIIe siècle, d'après document fourni par M. de la Maroue.

Ajoutons que la même Croix de Jérusalem a été également adoptée depuis un siècle par quasi toutes les œuvres afférentes à la Terre-Sainte. Elle triomphait même hier encore en pierreries brillantes, et je ne sais à quel titre, au milieu du bandeau de la couronne impériale adoptée par le souverain du dernier empire d'Allemagne instauré à Versailles, en 1871[2].

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

[1] *Ibid*. pl. 25, n° 60.
[2] Voir Bouton, *op. cit*. p. 566, fig. 855, n° 4.